

# **MONOGRAPHIE**

## **CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS CENTRE BRETAGNE**

### **2016**

# SOMMAIRE

Introduction.....	4
<b>I- Le Conseil de développement du Pays Centre Bretagne, une construction dans la lignée de son territoire : le développement durable.....</b>	<b>6</b>
A- La création du Conseil : la continuité d'un dialogue territoriale préexistant .....	7
B- La trajectoire du Conseil: une approche évolutive dans le temps .....	7
1- Une histoire et un passé facteurs d'importantes dynamiques .....	7
2- Une période conflictuelle en phase d'apaisement.....	8
3- Un soutien constant de la Région.....	9
4- Une volonté d'accroître sa communication.....	9
5- Quelles perspectives suite aux redécoupages territoriaux ? .....	9
<b>II- Le Conseil de développement, une instance de démocratie participative .....</b>	<b>11</b>
A- Les valeurs, reflet de la manière dont le Conseil envisage et pratique la participation.....	12
1- Une conception de la démocratie participative quotidienne.....	12
2- Participer au développement du territoire : une valeur affirmée...	12
3- Participer au Conseil : un choix pour contribuer au développement du territoire.....	13
B- Une composition souple et ouverte.....	13
C- Une organisation de travail structurée autour des groupes de travail...	18
D- Des dynamiques produites au sein du territoire .....	18

### **III- Quelle image le Conseil reflète-t-il à l'extérieur ? .....27**

A- Les moyens mis en œuvre pour se rendre visible sur le territoire.....28

B – L'appropriation et la perception du Conseil par les institutions publique.....28

1- Une vision du rôle du Conseil construite sur l'avenir du territoire....29

2- Des relations qui s'améliorent .....30

Conclusion.....32

# INTRODUCTION

---

---

---

Du fait des réformes territoriales actuelles, les territoires connaissent de profonds changements tels que le renforcement de l'intercommunalité, l'évolution des périmètres et la baisse des dotations de l'État aux collectivités. De plus, les modes de vie et les pratiques des habitants évoluent et bouleverse l'organisation des territoires. L'investissement des citoyens pour leur territoire évoluent également, amenant à de nouvelles pratiques de démocratie. Ainsi, de par ces réformes, les territoires sont donc amenés à s'adapter à l'émergence de ces pratiques nouvelles.

Les conseils de développement, instances territoriales, s'intéressent à la démocratie participative. De par leur fonctionnement, ils œuvrent au développement local.

C'est pourquoi, aujourd'hui, le Réseau des Conseils de développement Bretons, avec le soutien de ses partenaires (Conseil Régional de Bretagne et CESER) ressent le besoin de caractériser et de préciser ces évolutions sur les Conseils de développement de Bretagne. Avec comme objectif de créer une unité entre les Conseils, le Réseau souhaite aujourd'hui réaliser des monographies de chaque Conseil afin de mesurer leur impact sur les territoires.

Ainsi, ils souhaitent au travers de cette étude accompagner les différents Conseils à mieux se positionner dans les territoires.

Ces monographies sont ainsi construites à partir de l'analyse du fonctionnement du Conseil par le biais d'entretiens, de questionnaires et d'observation. Elles ont pour objectif de mettre en avant l'implication et l'impact des Conseils sur les territoires bretons. Elles apporteront également des réflexions sur leur devenir et leurs complémentarités avec les autres instances de démocratie participative.

Cette monographie s'appuie dans un premier temps sur l'historique du Conseil de développement du Pays Centre Bretagne. Cette première partie permet de voir comment le Conseil s'est construit et a évolué au fil du temps.

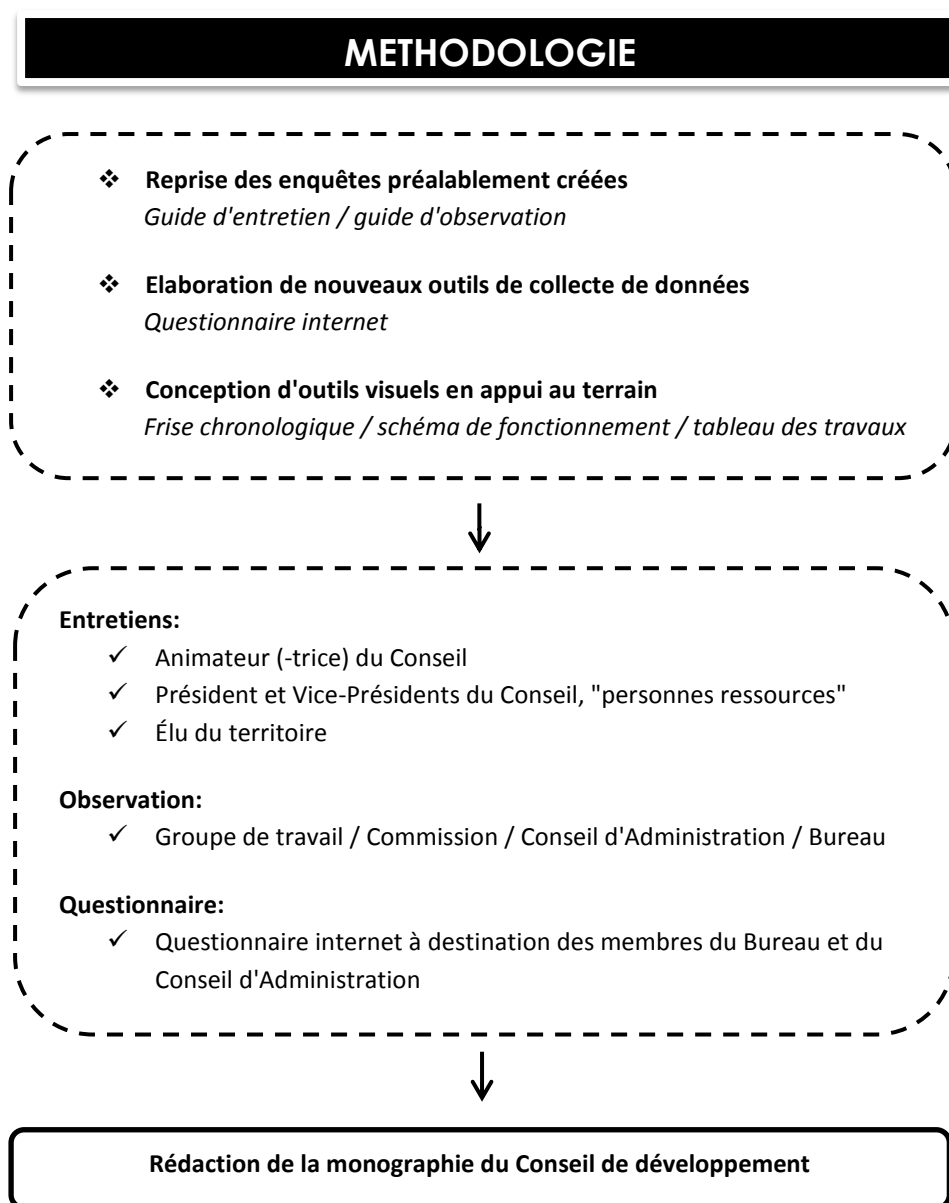
Dans un second temps, la monographie propose de décrire son fonctionnement et son organisation. Sa composition ainsi que ses méthodes de travail sont étudiées.

Enfin, dans un troisième temps, l'étude portera sur son image et ses méthodes de communication vers l'extérieur.

### La réalisation de cette monographie a pu se faire par le biais:

- ❖ D'un entretien avec l'animatrice
- ❖ D'un entretien avec le Président et le Co-président du Conseil
- ❖ De l'observation d'un groupe de travail portant sur "l'attractivité résidentielle"
- ❖ De 8 réponses provenant du questionnaire en ligne à destination des membres du Bureau et du Conseil d'Administration

L'étude se base sur une méthodologie reproductible, réalisée en amont :





**LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU  
PAYS CENTRE BRETAGNE, UNE  
CONSTRUCTION DANS LA LIGNÉE DE  
SON TERRITOIRE: LE DÉVELOPPEMENT  
LOCAL**

## **A-LA CRÉATION DU CONSEIL : LA CONTINUITÉ D'UN DIALOGUE TERRITORIAL PRÉEXISTANT**

L'idée de construire et l'envie d'agir sur le développement existe depuis longtemps au sein du Pays Centre Bretagne. En effet, la notion de développement local étant née sur le territoire du Mené dans les années 1960, de par des actions œuvrant à l'essor de l'économie et de la vie locale, il existe, de la part des citoyens, un fort enracinement et une envie de dynamiser le territoire. Ses derniers, possédant un fort esprit militant, ont la volonté de faire vivre leur territoire par le biais d'initiatives résumées par un le slogan fédérateur "Le Mené, un Pays qui ne veut pas mourir" (1965). Tout au long des années 1970-1990, le Mené a conduit plusieurs actions en faveur de son développement, améliorant ainsi son image et sa renommée dans le milieu de l'aménagement du territoire.

En 1994, se crée l'association Centre Bretagne Développement. Initiée par les élus et basée sur les préoccupations et le développement du territoire, elle regroupait et permettait à des individus de tous horizons ; élus, associations, entreprises ou citoyens motivés, de réfléchir à des projets de développement local. La présence d'élus au sein de l'association favorisait ainsi les échanges entre personnes publiques et structures privées.

Suite à la loi Voynet de 1999 qui instaure la création des Conseils de développement, l'association Centre Bretagne Développement devient le Conseil de développement du Pays du Centre Bretagne en 2001. Né avec le Pays Centre Bretagne, il a pour volonté de travailler à l'échelle de ce dernier du fait des problématiques et des enjeux similaires aux différentes communautés de communes du territoire. Il reprend les mêmes principes de l'association, à savoir, travailler et réfléchir sur les préoccupations du territoire d'aujourd'hui et de demain. Toujours constitué en association, le changement de nom s'est néanmoins fait officiellement en 2015 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire afin d'être en règle avec les normes en vigueur.

## **B- LA TRAJECTOIRE DU CONSEIL : UNE APPROCHE ÉVOLUTIVE DANS LE TEMPS**

Les démarches et l'organisation du Conseil ont évolué au fil du temps et des besoins. Cependant, l'idée et l'envie de travailler sur des projets de territoire est quant à elle restée intacte. En effet, le Conseil souhaite avant tout s'investir et œuvrer dans ce domaine.

### **1- UNE HISTOIRE ET UN PASSÉ FACTEURS D'IMPORTANTES DYNAMIQUES**

A l'instar de l'association Centre Bretagne Développement, les membres du Conseil ont, au départ, continué à travailler en étroite collaboration avec les élus. Cependant, le Conseil, se définissant

comme une instance représentant la société civile, les membres ont souhaité devenir indépendants vis-à-vis des élus, tout en continuant, néanmoins, à collaborer avec eux. Pour cela, le Conseil s'est recentré sur les forces vives de la société civile qui ont été davantage investis dans les commissions. Les élus se sont, quant à eux, éloignés progressivement et se sont recentrés sur les commissions du Pays. Ainsi, depuis quelques années, les élus ne saisissent plus ou peu le Conseil de développement. Auparavant perçu comme un véritable vivier, le Conseil est aujourd'hui perçu comme un « think tank » (laboratoire d'idées) s'autosaisissant sur les sujets qui le questionnent et l'intéressent.

Au niveau de sa méthode de travail, le Conseil est passé en 2007 à une structuration en commission à une structuration en projet. Les commissions étant trop chronophage et peu productives, la Présidente de l'époque, Yvette Demay, choisie d'évoluer vers les groupes de travail. Ces derniers permettent d'ouvrir les réflexions sur des sujets plus vastes, de favoriser les raisonnements transversaux et d'assouplir le mode de fonctionnement des travaux. De plus, la chargée de mission présente à cette période n'arrivant pas à assurer le suivi de l'ensemble des commissions, concentrer le travail sur une problématique était essentiel pour le bon accompagnement des projets. Ainsi, le Conseil a fini par travailler sur cette méthode afin d'approfondir sur le fond et les besoins du territoire. Ce changement d'organisation a également permis d'attirer de nouvelles structures et des habitants au sein des groupes de travail, entraînant un brassage des réflexions.

## **2- UNE PÉRIODE CONFLICTUELLE EN PHASE D'APAISEMENT**

En 2014, des conflits entre élus et membres du Conseil apparaissent. La mauvaise ambiance politique crée alors une atmosphère défavorable au bon fonctionnement du Conseil ainsi qu'à la relation entre élus et membres, ces derniers étant considérés comme un soutien à la minorité. Une Assemblée Générale houleuse, entre le Bureau du Conseil et les élus du Pays Centre Bretagne, mettra fin au conflit en 2015. À l'issue de cette réunion, une Assemblée Générale Extraordinaire est alors convoquée afin d'élire un nouveau Conseil d'administration ainsi qu'un nouveau Bureau. Le Président actuel, Serge Hamon et son équipe, doivent alors apaiser les tensions avec les élus du Pays pour retrouver un fonctionnement consensuel et une confiance mutuelle. Aujourd'hui, le contact entre les deux acteurs s'est rétabli, avec une volonté de travailler ensemble sur des projets impactant l'ensemble du territoire. Néanmoins, le Conseil aimerait davantage être saisi et être associé aux comités syndicaux du Pays Centre Bretagne, puisque pour l'instant, seul le Président y est invité en qualité d'observateur.



### **3- UN SOUTIEN CONSTANT DE LA RÉGION**

Dans les années de reconstruction, le Conseil a toujours eu le soutien de la Région pour mener à bien des réflexions sur des sujets tenant à cœur aussi bien la Région que le Conseil de développement ; à l'exemple de l'Économie Sociale et Solidaire en 2014, le lien entre les jeunes et les institutions publiques en 2014, la lutte contre le décrochage en 2015 et l'attractivité résidentielle en 2016.

### **4- UNE VOLONTÉ D'ACCROITRE SA COMMUNICATION**

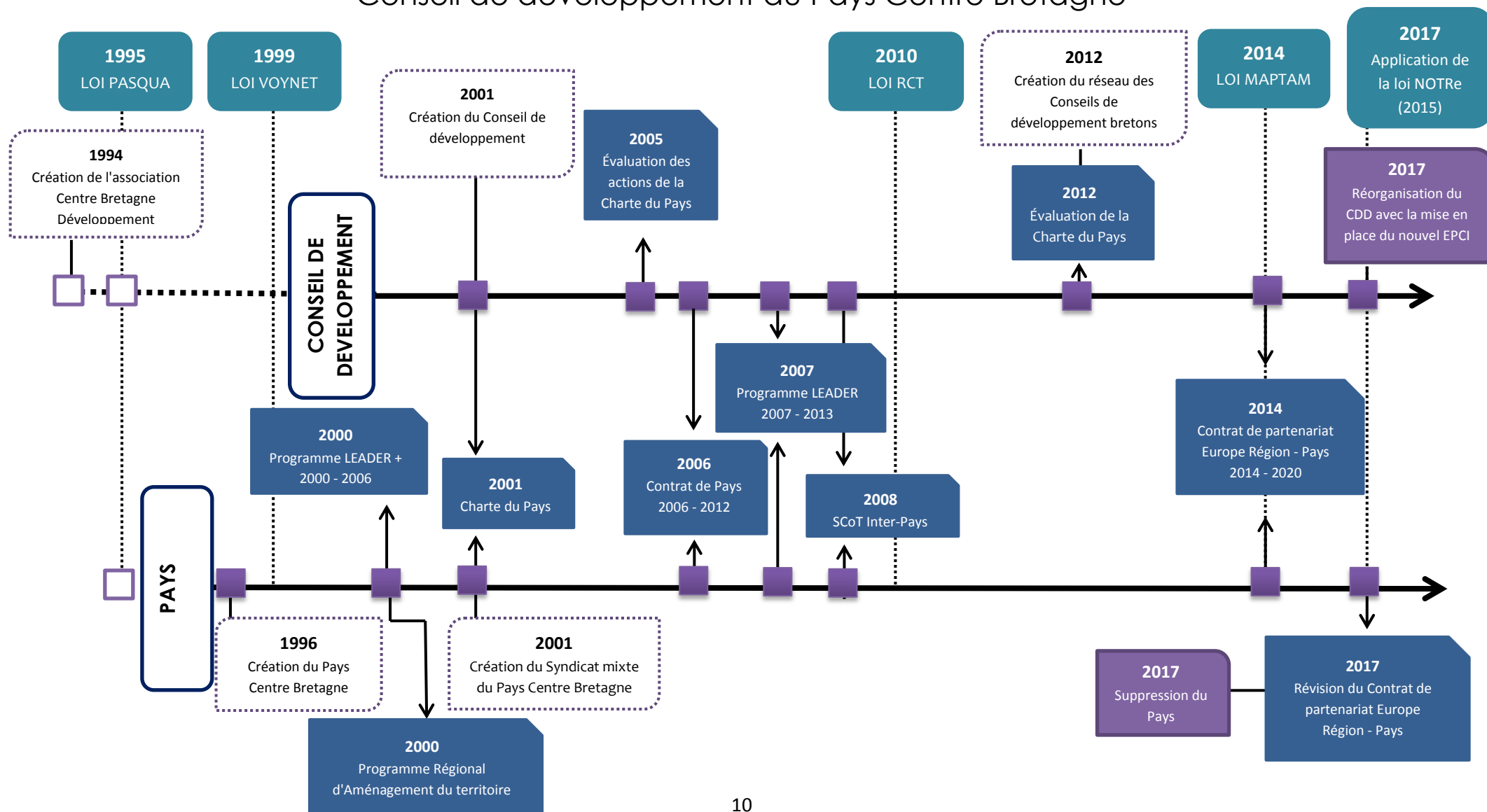
Aujourd'hui, le Conseil avance avec une volonté de faire connaître son travail, tant auprès des élus que de la population. Pour cela, le Conseil a créé en 2016 une commission « communication » qui a à sa charge la publication régulière de la nouvelle newsletter, qui aura pour objectif de présenter le Conseil ainsi que ses travaux. Cependant, la reconnaissance est difficile du fait de la méconnaissance du Conseil mais aussi dû au fait au nombre important de strate de décision (Pays, Communauté de Communes, Communes, Nouvel EPCI) qui entraîne une confusion des rôles de chacun. Ainsi, en s'autosaisissant, le Conseil a parfois l'impression de travailler en marge et inutilement. La saisine serait pour lui un moyen d'être reconnu par l'ensemble de la population et de travailler sur des projets concrets, utiles au territoire.

### **5- QUELLES PERSPECTIVES SUITE AUX REDÉCOUPAGES TERRITORIAUX ?**

Le Conseil de développement dispose à ce jour d'un budget d'environ 30 000€. Selon les projets qu'il engage, le Conseil peut percevoir une subvention annuelle allant jusqu'à 25 000€ du Conseil Régional de Bretagne. Il perçoit également une subvention de 5 000€ par le Pays. Ces subventions lui permettent de disposer d'une animatrice à mi-temps, moyen humain indispensable pour l'animation et la dynamique du Conseil.

# HISTORIQUE ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

## Conseil de développement du Pays Centre Bretagne



A large, stylized grey number '2' is positioned in the background of the page. The text is centered over the lower part of the number.

**LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT,  
UNE INSTANCE DE DÉMOCRATIE  
PARTICIPATIVE**

## **A- LES VALEURS, REFLET DE LA MANIÈRE DONT LE CONSEIL ENVISAGE ET PRATIQUE LA PARTICIPATION**

### **1 – UNE CONCEPTION DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE QUOTIDIENNE**

Vue comme l'enjeu citoyen d'aujourd'hui et de demain, la démocratie participative représente, pour le Conseil, l'expression des avis de la société civile sur des intérêts collectifs et partagés d'un territoire. Elle doit s'exprimer au quotidien, et pas seulement lors des élections.

Au sein du Pays, la participation citoyenne est pratiquement inexistante et représente une véritable faiblesse quant à la réalisation des projets de territoire. En effet, à part le Conseil, il n'existe pas d'instances citoyennes, à l'instar du Conseil de développement, répondant aux attentes et aux besoins des citoyens, et où ces derniers peuvent s'exprimer librement.

Idéalement, le Conseil souhaiterait une démocratie plus directe avec un pouvoir horizontal et une prise de décision plus ouverte. Néanmoins, il est difficile de faire évoluer les logiques de pouvoir descendant, logique à laquelle le CD lui-même se rattache, puisqu'il est structuré ainsi.

### **2 – PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE: UNE VALEUR AFFIRMÉE**

Travailler sur les projets de territoire, afin d'apporter son expertise et ses réflexions pour un développement général du territoire, est une des motivations principales du Conseil. Ce dernier se définit comme une instance d'innovation, capable d'apporter des idées et des préconisations nouvelles, du point de vue de la société civile.

Du fait de cette expression libre, favoriser les échanges et les rencontres entre les différents acteurs est également une valeur essentielle à leurs yeux. En effet, le Conseil se caractérise comme un réseau permanent du territoire, un facilitateur permettant la création de liens plus ou moins formels.

Le Bureau du Conseil a également réaffirmé des valeurs très fortes, à savoir la volonté de travailler en co-construction avec les élus pour le développement du territoire. En effet, le Conseil, n'a pas vocation à se positionner comme un bureau d'études. C'est davantage un lieu de réflexions commun, d'échanges où chacun peut s'exprimer sur son vécu, son expérience professionnelle, associative ou personnelle. Il a pour ambition d'alimenter les idées, afin que des structures ou des collectivités puissent les porter par la suite. C'est un "passeur de projet".

### 3- PARTICIPER AU CONSEIL : UN CHOIX POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Participer et apporter une contribution au développement du territoire, sont les principales raisons ayant poussé les membres à intégrer le Conseil. En effet, vivant et travaillant sur le territoire, ils se sentent concernés par son évolution. Ils jugent ainsi important de contribuer à sa construction par le biais de réflexions portées par un ensemble d'acteurs d'horizons différents.

Les raisons qui ont poussé les membres à venir sont les mêmes que celles qui les amènent à rester. En effet, connaître les projets à venir de son territoire et ses problématiques sont des éléments motivants, qui donnent envie aux membres de s'investir.

Pouvoir également s'exprimer librement donne aux membres l'envie de s'investir sur la durée.

## B- UNE COMPOSITION SOUPLE ET OUVERTE À TOUS

Présenté comme une instance ouverte à tous, le Conseil de développement du Pays Centre Bretagne se compose actuellement de 25 membres répartis en 4 collèges. Ces derniers, formés ainsi, ont pour objectif d'avoir un conseil représentant différents domaines d'activité et d'individus :

- ❖ Les établissements économiques et sociaux
- ❖ Les associations
- ❖ Les élus
- ❖ Les membres individuels

Les trois premiers collèges ont été formés dès la création du Conseil en 2001. Le Conseil a eu, depuis le début, la volonté d'inclure les élus au sein des commissions pour faciliter les liens entre le monde politique et la société civile. Le collège des membres individuels, n'est arrivé, quant à lui qu'en 2008. Créé à cause d'une érosion de la participation des structures et associations, il est également le fruit d'une envie citoyenne de participer sans s'engager professionnellement. Cet élargissement a été bénéfique pour le Conseil, donnant de la diversité dans les échanges.

L'association a donc choisi de s'ouvrir aux citoyens et aux élus, afin que chacun puisse s'exprimer et débattre sur les projets engagés en Centre Bretagne. Cette ouverture plus souple des membres adhérents, a également permis d'augmenter les chances d'attirer de nouveaux membres et par conséquent une richesse et diversité d'avis.

Intégrer des élus au sein de l'association est un choix réfléchi et assumé. Une certaine distance entre les membres du Conseil et les élus existe. La présence d'élus au sein du Conseil est un outil pour

pallier à cette distance. En plus d'apporter un appui au niveau des institutions politiques, les élus découvrent le fonctionnement et les travaux mis en place par le Conseil, évitant ainsi toutes redondances sur les travaux menés par chacun. De plus, ils possèdent une connaissance pointue du territoire, représentant des apports bénéfiques lors des groupes de travail. Leur présence peut également faciliter la prise de contact et le dialogue avec les élus non membres du Conseil.

Le Conseil est également ouvert aux citoyens depuis 2008. En effet, le Conseil considère que chaque individu peut manifester son avis, qu'il soit ou non membre d'une association ou employé d'une entreprise.

Néanmoins, peu de citoyens sont présents au sein du Conseil. Seuls deux citoyens sont membres du Conseil, et sont des personnalités ayant tendance à s'investir et connaissant le système politique.

Les membres adhèrent au Conseil pour une durée de 2 ans. Ils sont mobilisés sur la base du volontariat par le biais d'un appel à candidatures dans la presse locale ou via le bouche-à-oreille. À la fin d'un mandat, chacun des membres de l'association est amené à se positionner pour le renouvellement ou non de son adhésion. L'ensemble des partenaires, professionnels et citoyens présents dans les groupes de travail sont également sollicités.

Il est possible pour un membre de quitter l'association au cours de son mandat, toutefois un courrier officiel devra être adressé au Bureau pour valider cette décision.

À contrario, une demande d'adhésion après les élections, ne permet pas de devenir officiellement membre. Il faut attendre la cession de renouvellement pour devenir membre. Les citoyens non membres sont conviés aux réunions thématiques de l'association, en attendant l'officialisation des candidatures.

Concernant sa représentativité, les associations ainsi que les membres et structures provenant de la Communauté de Communes du Hardouinçais Mené sont les plus nombreux. Ces derniers, du fait de leur territoire, sont très engagés quant aux thématiques énergétiques. En revanche, l'Ouest du Pays est peu représenté, la distance étant sans doute un frein à leur adhésion.

Il est également difficile d'attirer des jeunes au sein du Conseil. Ce dernier, étant une instance institutionnelle, de par ses relations avec les élus, peut engendrer quelques craintes, vis-à-vis de son fonctionnement.

Cependant, la représentativité de l'ensemble des participants des groupes de travail est difficile à mesurer. L'adhésion se faisant sur déclaration libre, le Conseil ne connaît donc pas l'origine de tous les participants.

# ORGANISATION INTERNE DU CONSEIL

La vie du Conseil de développement du Pays Centre Bretagne repose sur trois entités : L'assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Bureau, ainsi que sur le travail de l'animatrice qui assure la gestion administrative de l'association et l'animation générale.

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

---

L'Assemblée Générale est ouverte à toute personne, membre du Conseil ou non, souhaitant y participer. Se réunissant 1 fois par an, elle a pour mission de présenter le bilan des travaux de l'année, de voter le budget et de valider les rapports et documents. Tous les 2 ans, l'Assemblée Générale est électorale.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

En 2016, le Conseil d'Administration est composé de 25 membres élus pour 2 ans, et répartis équitablement au sein des 4 collèges. Ils sont élus lors de l'Assemblée Générale, où une liste de noms des membres souhaitant y siéger est proposée puis votée, par discussion, par les autres membres du Conseil. Son rôle est de valider toutes les orientations proposées par le Bureau, et d'informer sur ce qui se passe au sein du Conseil. Il se réunit 3 à 4 fois par an.

## LE BUREAU

---

Le Bureau est composé de 9 membres élus pour 2 ans et se structure ainsi :

- 1 Président
- 1 Co-président
- 1 Trésorier et 1 trésorier adjoint
- 1 Secrétaire et 1 secrétaire adjointe
- 3 membres

Les membres du Bureau sont élus par le Conseil d'Administration par le même procédé d'élection du CA, c'est-à-dire par discussion. En cas de conflit, l'élection des membres du Bureau peut se faire à bulletin secret. Son rôle est de choisir les thématiques sur lesquelles le Conseil devra travailler. Il se réunit 4 à 6 fois par an.

Les membres de ces différentes instances sont prévenus par mail 15 jours à l'avance. Cette année, un calendrier précisant toutes les réunions à venir a été envoyé à toutes les personnes de ces instances afin qu'elles puissent s'organiser.

## L'ANIMATRICE

---

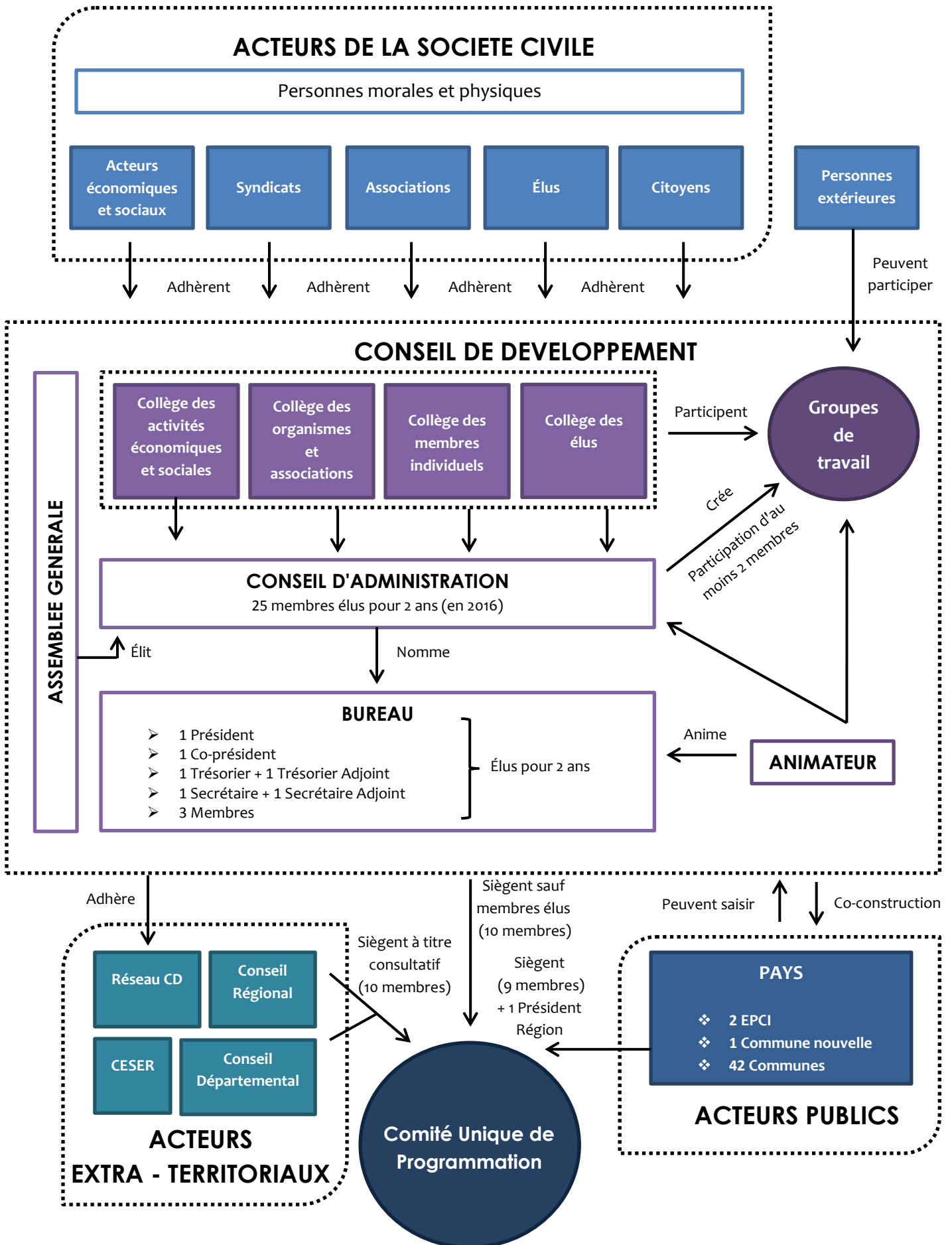
Le Conseil dispose d'un mi-temps, mis à disposition par le pays, qui est réparti sur 2 personnes : 0.3 ETP en animation et 0.2 ETP en secrétariat. Cependant, le 0.2 ETP ne disposant pas du temps nécessaire pour gérer sa mission, l'animatrice doit désormais gérer l'administratif. Normalement comptabilisée à 30%, elle juge son temps passé pour l'organisation du Conseil à 80%.

Ses missions consistent en grande partie à animer et à préparer les réunions, à rédiger les comptes-rendus et les rapports d'activité. Elle gère également l'administratif, la recherche de potentiels partenaires et prospecte pour les thématiques des groupes de travail.

Le manque de temps est la principale difficulté ressentie par l'animatrice, qui empiète ainsi sur son autre mission.



# Schéma de fonctionnement du Conseil de développement du Pays du Centre Bretagne



## **C- UNE ORGANISATION STRUCTURÉE AUTOUR DES GROUPES DE TRAVAIL**

L'organisation de travail du Conseil se structure par le biais des groupes de travail, choisis par le Bureau.

Le fonctionnement des groupes de travail est assez libre et varie d'un groupe à un autre. Les méthodes d'animation changent aussi et dépendent des sujets abordés. L'élaboration d'un diaporama, la mise en place de sous-groupe le brainstorming et l'utilisation du métaplan sont des méthodes d'animation fréquemment utilisées lors des réunions.

En général, les groupes sont composés entre 15 et 20 personnes. L'animation est réalisée par l'animatrice ainsi que par 1 ou 2 membres référant, qui présentent à chaque début de réunion, l'ordre du jour et les objectifs à remplir. L'animatrice est également en charge de la rédaction des comptes rendus. En revanche, quant au choix de la date de la réunion suivante, ce sont aux membres de décider pour optimiser les chances d'avoir le plus de monde.

Un outil collaboratif numérique a été mis en place pour favoriser les échanges en dehors des réunions de groupe de travail. Cependant, ce dernier n'a pas fonctionné.

## **D- DES DYNAMIQUES PRODUITES AU SEIN DU TERRITOIRE**

Le Conseil ne réalise, depuis sa création, principalement que de l'autosaisine et comptabilise à ce jour 3 saisines :

- **"Commerce et artisanat : Évaluation de l'ODESCA" (2011) - Saisine du Syndicat mixte du Pays Centre Bretagne** : Dresser le bilan du Programme
- **"L'isolement des personnes âgées" (2011) - Saisine du Syndicat mixte du Pays Centre Bretagne** : Connaître les actions de proximité qui permettent de rompre l'isolement
- **"Démarche évaluative et prospective de la charte du pays" (2012) - Saisine du Syndicat mixte du Pays Centre Bretagne** : Évaluer et réviser la charte

Cependant, si la reconnaissance des travaux effectués reste encore difficile, certains travaux ont néanmoins produit des dynamiques sur le territoire à l'instar des projets : "Les circuits courts alimentaires en restauration collective", " L'implication des jeunes sur le territoire" et "L'économie sociale et solidaire".

- " **Les circuits courts alimentaires en restauration collective** " (2009) : Portée sur l'alimentation en restauration collective, ce projet fait aujourd'hui l'objet d'un travail au niveau du Pays. De plus, si le Conseil n'avait pas mené l'étude, les élus ne se seraient pas forcément saisi de cette question.
- " **L'implication des jeunes sur le territoire** " (2010) : Ce groupe de travail avait pour ambition de mettre en réseau différentes associations culturelles de jeune afin qu'elles puissent travailler ensemble. Suite à cela, le collectif « La KARAF » est créé en 2012 et vise désormais à encadrer et à coordonner les associations de jeunes sur le territoire.
- " **L'économie sociale et solidaire** " (2013): Ce groupe visait à montrer l'intérêt ou non de créer un pôle ESS sur le territoire. Après la réalisation d'un diagnostic sur les acteurs de l'ESS et un suivi régulier avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Bretagne et la Coopérative d'Activités et d'Emploi des Côtes-d'Armor, un poste de chargée de mission a été créé.

Concernant le choix des thématiques, l'animatrice prospecte sur les problématiques et sujets d'actualités par le biais du CESER, du Réseau des Conseils de développement Breton, de leurs partenaires, des politiques locales et régionales... Cependant, le choix des sujets se faisant par les membres du Bureau, les thématiques choisies dépendent également de leurs sensibilités personnelles et professionnelles. En effet, le Bureau compte deux instituteurs en son sein, il est donc normal de voir plusieurs sujets tournant autour de la jeunesse.

Les travaux du Conseil se positionnent sur une démarche prospective. Le Conseil estime que son rôle n'est pas de produire concrètement un projet, mais d'apporter sa réflexion et ses idées sur un sujet pour que celui-ci soit porté par la suite par les élus du territoire.

Les travaux menés par le Conseil amène à une diversité des sujets, englobant l'ensemble des problématiques du territoire. C'est ainsi cette pluralité des thèmes qui fait du Conseil ce qu'il est et qui permet à tous de pouvoir s'intégrer au sein d'un sujet.

Les acteurs présents, étant tous différents, aucun travail ne ressort distinctement. Provenant de milieux divers, leurs personnalités et leurs expertises sur des sujets différents.

NOM DU PROJET	THEMATIQUE	OBJECTIF DU PROJET	DATE DEBUT	DATE FIN	PROJET
<b>2001</b>					
<b>Charte du Pays</b>	Stratégie de développement	Élaborer la Charte du Pays	2001	2001	Participation à l'élaboration de la Charte du Pays
<b>2003</b>					
<b>Promotion du Pays</b>	Stratégie de développement	Faire connaître les actions du Pays auprès du public	2003	2003	Promotion du Pays auprès de la population par l'organisation des « Trois jours du pays »
<b>2004</b>					
<b>Service d'accueil aux jeunes enfants</b>	Services		2004	2004	Réflexion et propositions
<b>Schéma éolien</b>	Environnement		2004	2004	Contribution à l'élaboration
<b>Services d'animation</b>	Culture, sport, loisirs		2004	2004	Réflexion et propositions d'organisation d'animation suite à la fin du dispositif emploi-jeune
<b>Accueil des nouvelles populations</b>	Stratégie de développement		2004	2004	Réalisation d'une mallette pour les nouveaux arrivants
<b>La place des jeunes dans le Pays</b>	Jeunesse		2004	2004	Réalisation d'un film et organisation d'un débat
<b>Reconquête de la qualité de l'eau</b>	Environnement		2004	2004	Réflexion et préconisations
<b>Missions touristiques</b>	Tourisme		2004	2005	Réflexion sur l'organisation à l'échelle du territoire

2005					
<b>Communication</b>	Communication		2005	2005	Évaluation des outils de communication
<b>Travail évaluatif de la Charte du Pays</b>	Stratégie de développement	Évaluer les actions de la Charte	2005	2005	Évaluation des actions de la Charte du Pays
<b>Enquête sur les services de proximité</b>	Services	Connaître l'utilisation, la satisfaction et les attentes en termes de service par la population	2005	2006	Questionnaire à destination de la population
2006					
<b>Entreprises et métiers du territoire</b>	Économie		2006	2006	Organisation de la semaine de promotion de l'économie
<b>Contrat de Pays et enjeux de territoire</b>	Stratégie de développement		2006	2006	
<b>Patrimoine</b>	Culture, sport, loisirs		2006	2006	
<b>L'organisation des missions environnement</b>	Environnement		2006	2006	Réflexion et propositions
<b>Prévention à la violence en milieu scolaire</b>	Jeunesse		2006	2006	Organisation de conférences-débats, exposition...
<b>Service aux personnes âgées</b>	Services	Connaître l'organisation et les attentes en termes de service	2006	2007	Réflexion et propositions sur l'organisation des services

2007					
<b>Le développement durable, du concept aux réalisations</b>	Stratégie de développement	Approfondir les connaissances et connaître les actions et les outils de développement durable	2007	2007	Cycle de conférences-visites sur le développement durable
<b>Programme LEADER</b>	Stratégie de développement	Élaborer le programme LEADER	2007	2007	Contribution à l'élaboration de la candidature du Pays au programme LEADER 2007-2013
<b>Communication</b>	Tourisme		2007	2007	Propositions d'outils mutualisés
<b>Étude prospective sur le Centre Bretagne à l'horizon 2030</b>	Stratégie de développement	Avoir une vision prospective du territoire vis-à-vis de la population, des emplois et des services	2007	2008	Collaboration avec le Conseil de développement de Pontivy
<b>Guide pour un habitat durable</b>	Environnement	Créer un guide pour la conduite d'opération d'habitat durable	2007	2008	Création d'un guide à l'usage des élus et des professionnels pour la conduite d'opération d'habitat durable
<b>Arbre dans le vent</b>	Environnement	Voir quelle place occupent l'arbre, le bois et le bocage dans le paysage	2007	2008	Mise en place d'un programme d'animation destiné aux grands publics
2008					
<b>L'avenir du bocage</b>	Environnement		2008	2008	Organisation d'une table ronde et d'un débat public
<b>La filière bois</b>	Économie		2008	2008	Visites d'entreprises et de bâtiments autour du bois Organisation de conférence

<b>SCoT Inter-Pays</b>	Stratégie de développement		2008	2008	
<b>Les enjeux de la mobilité en Centre Bretagne</b>	Mobilité		2008	2009	
<b>2009</b>					
<b>Contribution au contrat Région - Pays</b>	Stratégie de développement		2009	2009	
<b>Nouveaux produits touristiques</b>	Tourisme		2009	2010	Propositions de séjours et de journées d'animation thématiques (arts culinaires, artisanat d'art, tourisme industriel)
<b>Les circuits courts alimentaires en restauration collective</b>	Économie		2009	2012	Organisation de rencontres entre les producteurs-gestionnaires de restauration collective Réflexion menée sur les ressources Projet repris par le Pays Centre Bretagne
<b>La semaine du goût</b>	Environnement	Structurer un réseau d'acteurs	2009	2012	Co-organisation de la semaine du goût : En 2010 : 9 partenaires En 2011 : 18 partenaires En 2012 : 14 partenaires Projet repris par le Pays Centre Bretagne
<b>2010</b>					
<b>Communication</b>	Organisation CD		2010	2010	

<b>L'implication des jeunes sur le territoire</b>	Jeunesse	Mettre en réseau des associations de jeunes	2010	2013	Mise en réseau de 4 associations culturelles de jeunes Organisation de 2 journées de formation pour les associations (pilotage de projet, partenaire financier et montage de dossier de subvention) Réalisation d'un diagnostic sur l'implication et l'impact des associations de jeunes sur le territoire Mise en place d'une conférence "Les associations de jeunes du Pays du Centre Bretagne: implication et impacts" Sensibilisation auprès des élus locaux Rencontre entre les jeunes, les professionnels et le Conseil Régional Création de l'inter-association la KARAF
<b>2011</b>					
<b>Commerce et artisanat : Évaluation de l'ODESCA 2008-2010</b>	Économie	Dresser le bilan du programme	2011	2011	<b>Saisine du Syndicat mixte du Pays Centre Bretagne</b> Enquête réalisée auprès des acteurs locaux
<b>Les économies d'énergie dans le bâti</b>	Énergie		2011	2012	Organisation de 3 conférences et d'une visite terrain
<b>L'isolement des personnes âgées</b>	Services	Connaître les actions de proximité qui permettent de rompre l'isolement	2011	2013	<b>Saisine du Syndicat mixte du Pays Centre Bretagne</b> Échanges avec les professionnels et élus locaux Organisation de conférences-débats pour grand public



2012					
<b>Démarche évaluative et prospective de la charte du pays</b>	Stratégie de développement	Évaluer et réviser la charte	2012	2012	<p><b>Saisine du Syndicat mixte du Pays Centre Bretagne</b></p> <p>Organisation d'une réunion ouverte à la société civile et aux élus pour analyser les objectifs de la charte</p> <p>Bilan des actions réalisées sur les 11 années et les défis à relever</p>
<b>Mobilisation pour la réouverture de la ligne ferroviaire Saint-Brieuc Auray</b>	Mobilité	Réhabiliter la ligne ferroviaire Saint-Brieuc - Auray	2012	2013	<p>Travail commun avec les Conseils de développement d'Auray, Pontivy, Centre Bretagne et Saint-Brieuc</p> <p>Communiqué à la presse et aux élus</p> <p>Réalisation d'auditions auprès d'élus</p> <p>Contact avec le Conseil Régional, le Conseil Départemental et RFF</p> <p>Organisation d'une réunion publique avec les acteurs clés</p> <p>Mise en place d'un temps fort avec le grand public</p>
2013					
<b>L'économie sociale et solidaire</b>	Économie	Montrer l'intérêt ou non de créer un pôle ESS sur le territoire	2013	2015	<p>Réalisation d'un diagnostic sur les acteurs de l'ESS pour montrer l'intérêt de créer un pôle ESS sur le territoire</p> <p>Partenariat régulier avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Bretagne et la Coopérative d'Activités et d'Emploi des Côtes-d'Armor</p> <p>Étude de préfiguration réalisée par une chargée d'étude</p> <p>Organisation d'une réunion publique pour faire connaître le projet</p>

<b>Les jeunes en situation de décrochage</b>	Jeunesse	Recenser le besoin et les attentes des différentes structures	2013	2016	<p>Sollicitation des structures en lien avec la jeunesse, la formation et l'emploi pour les groupes de travail : mission locale, associations, directeurs d'établissements scolaires...</p> <p>Constitution de 3 sous-groupes autour des thématiques suivantes : les parents, le tutorat et la valorisation des compétences</p> <p>Projet de mise en place d'une plate-forme informatique pour recenser les acteurs locaux, les initiatives et les démarches engagés dans la prévention au décrochage (ancrochage)</p> <p>Mise en réseau des acteurs professionnels lors des réunions</p> <p>Organisation d'un temps fort pour présenter l'étude ainsi que le site internet (mise en place de barcamps)</p>
<b>2015</b>					
<b>Les jeunes et la politique</b>	Jeunesse	Créer du lien entre les jeunes et les institutions politiques	2015	2015	<p>Consultation auprès des élus et des jeunes : réalisation d'une enquête</p> <p>Corréler l'étude des jeunes et celle des élus pour faire émerger des démarches collectives et favoriser de nouveaux liens</p>
<b>2016</b>					
<b>L'attractivité résidentielle</b>	Habitat		2016		Réfléchir à une nouvelle approche qui soit aussi complémentaire à celles déjà menées par les collectivités et les associations du territoire
<b>Communication</b>	Communication		2016		<p>Rédaction d'une première Newsletter</p> <p>Actualisation du site internet</p>



**QUELLE IMAGE LE CONSEIL  
REFLÈTE-T-IL À L'EXTÉRIEUR ?**

## **A- LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR SE RENDRE VISIBLE ET ACTEUR DU TERRITOIRE**

Pour sa communication, le Conseil dispose d'un site internet expliquant son rôle et ses actions. Ses anciens travaux sont également répertoriés et ses travaux actuels sont décrits, permettant à toute personne de pouvoir se renseigner et de venir participer.

Le Conseil dispose d'un bon carnet d'adresses, permettant de faire venir des personnes dans les groupes de travail. Ses réunions sont reléguées par la presse afin d'ouvrir à un maximum de personnes. Cependant, ce mode de communication ne fonctionne pas suffisamment puisqu'il y a encore peu de citoyens membres. De nouveaux dispositifs doivent alors être pensés pour attirer de nouveaux membres, telles des assises ou des réunions publiques.

En 2008, le Conseil de développement est allé démarcher toutes les communes du Pays pour se présenter aux nouveaux élus. Cette démarche avait pour but d'exposer leurs missions et de connaître les sujets sur lesquels les élus aimeraient que le Conseil travaille. Cependant, cette présentation n'a pas suffi pour accroître le nombre de saisines.

Aujourd'hui, le Conseil de développement travaille sur l'élaboration d'une lettre d'information qui permettra d'identifier l'association et de communiquer sur ses travaux. Sa diffusion se fera début octobre 2016.

Afin d'améliorer sa visibilité et de faire connaître son travail, le Conseil a créé en 2016 une commission "communication". Cette dernière aura à sa charge la mise en place de la nouvelle lettre d'information.

Par la création de cette commission, le Conseil cherche à se renouveler et à améliorer sa communication, afin d'être connu et reconnu par la population et par les élus.

## **B- L'APPROPRIATION ET LA PERCEPTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES**

**"CETTE PARTIE A ÉTÉ CONSTRUITE PAR LE BIAIS D'UN ENTRETIEN MENÉ AVEC UN ÉLU"**

Les réflexions et les projets du Conseil de Développement sont menés en partenariat avec les élus locaux (et non en opposition). Les élus peuvent participer aux différents groupes de travail et également devenir membre de l'association, leurs présences permettent de faciliter les échanges avec le monde politique. Cependant, si les élus étaient vivement impliqués dans l'ancienne

association "Centre Bretagne Développement", ils se sont petit à petit écartés lors de la création du Conseil de développement.

## **1- UNE VISION DU RÔLE DU CONSEIL CONSTRUITE SUR L'AVENIR DU TERRITOIRE**

Pour les élus, le rôle du Conseil consiste à ouvrir des réflexions sur des champs nouveaux pour l'avenir des territoires. Il permet de faire émerger de nouveaux projets et d'alimenter les réflexions et enjeux portés par les intercommunalités. Le Conseil de Développement est un espace d'échange, de débat et de prospective et non un lieu de décision.

De ce fait, la question de la représentativité du Conseil est au cœur des débats. Si ce n'est pas aux élus de choisir quelles instances peuvent siéger au sein de l'association, ils souhaiteraient avoir un regard là-dessus, puisque lorsqu'une association de petite taille fait partie du Conseil, les membres sont-ils alors représentatif du territoire? La crainte des élus est qu'un membre peut exprimer son propre intérêt et non celui de sa structure.

Le vivre ensemble est ce qui caractérise le mieux le Conseil, pour les élus. En effet, le but est de pouvoir discuter avec différents représentants du territoire mais aussi avec les élus dans un objectif de collaboration.

Le Conseil c'est aussi des valeurs de participation, de démocratie, de solidarité et de prospective. Les élus attendent notamment des travaux un regard prospectif et portant sur l'équilibre du territoire. Cependant, s'ils ne voient pas l'intérêt qu'a le Conseil à travailler sur thèmes déjà investis par les collectivités, à l'instar de l'attractivité résidentielle, ils savent que le Conseil est libre de s'autosaisir sur n'importe quels sujets et que cette réflexion pourra servir d'apports à leurs travaux.

Le Conseil est un bon moyen pour associer les citoyens et les représentants de structures puisqu'il permet à tout individu de pouvoir s'exprimer librement. Cependant, malgré les efforts de communication faite par le Conseil, celui-ci éprouve des difficultés à attirer des citoyens lambda.

Avec le nouveau périmètre administratif en 2017, l'enjeu est alors de communiquer et de faire de la pédagogie auprès des élus et de la population. Pour cela, il faudrait que le Conseil soit identifié sur un évènement afin qu'il devienne visible de tous.

Cependant, la communication est ce qui fait le plus défaut. En effet, les élus n'arrivent pas toujours à savoir où le Conseil en ait au sein de ses travaux. De plus, l'animation doit être renforcée pour mobiliser les membres du Conseil. Aujourd'hui, celle-ci est un peu trop floue, ne permettant pas d'être suffisamment lisible aux yeux des élus. Enfin, la question de la représentativité se pose. Les

élus ont l'impression de voir toujours les mêmes individus et peuvent se poser la question s'il existe une véritable force collective?

Pour ce faire, il faut reposer des bases de confiance et davantage formaliser en organisant, par exemple, tous les ans une réunion où chacun pourrait faire un point sur ses actions. Un formalisme qui passe aussi par une animation et une communication performante.

Il est important également que les élus acceptent la prospective et que le Conseil formalise davantage ses réflexions, ce qui leur apporterait plus de crédibilité auprès des élus.

## 2- DES RELATIONS QUI S'AMÉLIORENT

Il existe une certaine méfiance entre le Conseil et les élus. Ces derniers peuvent être méfiants par rapport au rôle d'instance de démocratie participative du Conseil. De plus, les tensions passées suscitent aujourd'hui encore une certaine méfiance et s'accroissent par des logiques de participations différentes entre les deux instances.

Pour travailler ensemble, chacune des instances doit prendre en compte les compétences de l'autre. Le Conseil doit reconnaître la légitimité des élus, et ces derniers doivent accepter de collaborer et de ne pas prendre les décisions tout seul. Ainsi, le rôle des élus serait amené à changer en passant plutôt à une position d' élu "animateur", qui animerait le territoire avec toutes les forces vives présentes.

Les élus sont au courant des travaux menés par le Conseil, du fait que ce dernier soit venu présenter leurs projets au sein des différents conseils communautaires. Cependant, les élus aimeraient avoir un bulletin régulier présentant la démarche du projet et où ils en sont.

Actuellement le Syndicat Mixte du Pays ne saisit pas le Conseil. Toutefois, le Pays attend beaucoup de la nouvelle intercommunalité pour assurer une démocratie plus participative sur le territoire et saisir davantage le Conseil.

Le Conseil ne formalise pas ses travaux sous forme de rapport, ce qui peut constituer un manque pour la lisibilité de ses actions. De plus, le manque de moyen humain (actuellement 0.5 ETP) engendre un réel frein au développement de l'association et de ses réflexions. Le Conseil doit être force de frappe et doit pouvoir innover dans ses actions (organisation de visite...). Le manque de volonté politique autour de cette instance explique le fait que le pouvoir politique n'a pas mis concrètement les moyens nécessaires à son développement.

- **COMITÉ UNIQUE DE PROGRAMMATION**

Concernant le Comité Unique de Programmation, son appréciation reste mitigée. En effet, selon le Conseil, le CUP est un bon outil pour échanger et travailler en co-construction avec les élus du Syndicat Mixte sur le contrat de territoire. Cependant, le Conseil estime que cela n'est pas forcément ressenti de la même manière par les élus. En effet, pour certains élus, il peut être difficile d'accepter que des membres issus de la société civile aient autant de voix et de pouvoir qu'eux. Ainsi le travail et les échanges peuvent être plus délicats.

## QUESTIONNEMENT

- Les élus s'interrogent sur la composition du conseil de développement. Qui y siège ? La composition est-elle visible pour les élus ?
- Formaliser est nécessaire pour être en capacité de relayer les réflexions effectuées pour plus de visibilité.

# CONCLUSION

---

---

---

Issu d'une démarche préexistante, le Conseil de développement du Pays Centre Bretagne fait suite à l'association Centre Bretagne Développement. Basé sur les mêmes objectifs que l'association, à savoir développer le territoire par le biais de réflexions d'acteurs du territoire, le Conseil de développement dispose, du fait de son inscription dans la loi, d'une plus grande légitimité.

Son implication pour le développement du territoire et la mobilisation des bénévoles favorise la dynamique du Conseil. Son réseau, formé d'acteurs différents, amène à une réflexion collective et prospective, favorable pour le territoire.

Cependant, le Conseil ne dispose pas forcément d'une bonne image auprès des élus, et les relations entre élus et Conseil de développement ne sont pas évidentes. Ses travaux sont peu reconnus par les institutions politiques. De plus, il éprouve des difficultés à communiquer sur ses actions auprès de la population, principalement à cause d'un manque de moyens humains et financiers. Cela entraîne une difficulté pour attirer de nouveaux membres.

Les conseils de développement dépendent des évolutions territoriales. Ainsi, leur positionnement territorial sera sans doute amené à évoluer. Cependant, leur avenir est incertain compte tenu des fragilités financières de la structure. De plus, il craint, à l'avenir que les Conseils soient, en général, instrumentalisés et qu'ils deviennent dépendants des politiques publiques.

Le Conseil de développement du Pays Centre Bretagne aimerait s'ancrer davantage au sein du territoire en collaboration avec les élus et construire un territoire partagé avec ces derniers.

La future intercommunalité regroupant plus de 50 000 habitants, devra avoir son Conseil de développement. Celui-ci est essentiel puisque l'EPCI va se baser sur le périmètre du Pays. Territoire rural, le Conseil doit continuer à jouer son rôle de participation pour permettre à tous de s'exprimer mais aussi de jouer un rôle dans l'appropriation des citoyens à ce nouveau territoire.

Pour les élus, la fusion des EPCI est une véritable opportunité pour le développement du Conseil. En effet, celui-ci va devoir jouer un rôle dans l'animation de la démocratie participative. L'EPCI allant se baser sur l'échelle du Pays, le Conseil a alors un rôle à jouer au niveau de la pédagogie auprès des habitants par le biais de réflexions portant sur la loi NOTRe. Ainsi, le Conseil doit se rendre visible



pour favoriser l'expression des citoyens et des associations, mais aussi collaborer avec ces derniers afin de les aider à s'approprier leur nouveau territoire.